



## COMMUNE D'ALBERTVILLE

### Avis de mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale de l'Etat concernant le projet de création la ZAC du Parc Olympique

Le public est informé de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale de l'Etat concernant le projet de création la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Parc Olympique de la commune d'Albertville.

Conformément aux articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'environnement, l'étude d'impact relative au projet de la ZAC du Parc Olympique, la demande d'autorisation, l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celle des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet ainsi que, lorsqu'ils sont rendus obligatoires, les avis émis par une autorité administrative sur le projet sont mis à la disposition du public.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 9 mai 2016, les modalités de mise à la disposition du public sont les suivantes :

- Mise à disposition du public du dossier comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale de l'Etat,
- Mise à disposition d'un registre servant à recueillir par écrit les observations et avis du public.

Ces mises à disposition auront lieu pendant quinze jours, du **lundi 30 mai au lundi 13 juin 2016 inclus**, à l'Hôtel de Ville d'Albertville (12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville) aux jours et horaires d'ouverture au public.

Le présent avis sera affiché à l'Hôtel de Ville d'Albertville et sur le site internet de la commune, [www.albertville.fr](http://www.albertville.fr).

A l'issue de cette mise à disposition, Madame Le Maire en présentera le bilan devant le conseil Municipal, qui en délibérera et définira les modalités de mise à disposition de ce bilan.